

PACTE NATIONAL

Des remèdes pour relancer les centres-villes

Le Sénat a adopté dans la nuit de jeudi à vendredi une proposition de loi instituant un Pacte national pour la revitalisation de 700 centres-villes et centres-bourgs, aujourd'hui délaissés par la population.

Pour Jacques Mézard, le ministre de la Cohésion des territoires, ce texte comporte des mesures « innovantes, notamment en matière d'urbanisme commercial ». « Faisons une force de la concomitance de l'examen de cette proposition de loi avec le projet de loi sur le logement ELAN ! », a-t-il proposé aux sénateurs.

« En finir avec la culture de la périphérie »

« Une chose est sûre, nous ne pouvons pas laisser nos centres-villes et nos centres-bourgs dans l'état où ils sont, c'est un élément d'aggravation de la crise, un cocktail terrible de problèmes structurels », a estimé Martial

Bourquin (PS), l'un des coauteurs du texte.

Rémy Pointereau (LR), l'autre coauteur, a dressé un tableau « sans appel » de la situation : « Les centres-villes et centres-bourgs meurent ; le taux de vacance commerciale atteint dans de nombreuses villes plus de 20 % jusqu'à 29 % à Calais et 26 % à Vierzon. Plus de 700 villes sont en grande difficulté, plusieurs centaines de bourgs également. C'est que nous avons autorisé beaucoup trop d'implantations commerciales. ».

Leur texte, a-t-il poursuivi, « vise à en finir avec la culture de la périphérie et à réguler l'e-commerce ».

Il crée en particulier la possibilité de recours à des opérations de sauvegarde économique et de redynamisation (OSER) dans certains centres-villes et centres-bourgs, afin d'y appliquer des régimes dérogatoires et des mesures exceptionnelles. Il renforce l'attractivité des centres-villes pour les habitants, allège les contraintes qui pèsent sur les commerçants et encourage la modernisation des commerces de détail. ■

BR - 16/06/18